

## 16ème législature

<b>Question N° :</b> 2729	De Mme <b>Bénédicte Auzanot</b> ( Rassemblement National - Vaucluse )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale et jeunesse		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale et jeunesse
<b>Rubrique</b> >enseignement	<b>Tête d'analyse</b> >Évolution du nombre de PAP et PPS	<b>Analyse</b> > Évolution du nombre de PAP et PPS.
Question publiée au JO le : <b>01/11/2022</b> Réponse publiée au JO le : <b>10/01/2023</b> page : <b>246</b>		

### Texte de la question

Mme Bénédicte Auzanot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les plans d'accompagnement personnalisés (PAP) et des projets personnalisés de scolarisation (PPS). Elle souhaite connaître le nombre de PAP et de PPS mis en place lors de l'année scolaire 2018-2019, respectivement pour le 1er et le 2e degré et l'évolution de ce nombre les années suivantes ainsi que celui en ce début d'année scolaire 2022-2023.

### Texte de la réponse

En 2018-2019, près de 338 000 élèves en situation de handicap bénéficiaient d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Ils étaient plus de 409 000 élèves en 2021-2022, soit une augmentation moyenne de +7 % par an. L'augmentation du nombre de PPS est davantage marquée dans le second degré, en particulier en lycée professionnel (+12 % par an en moyenne). D'après l'enquête de rentrée 2022, le nombre de PPS augmenterait à nouveau de +7 % en 2022-2023. Ces chiffres seront affinés par niveau à l'issue de la collecte de données 2022-2023 des enquêtes DGESCO/DEPP n° 3 et n° 12. Le livret de parcours inclusif (LPI), déployé progressivement depuis janvier 2022, est une application ayant pour finalité d'améliorer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers. Il permet de proposer une réponse pédagogique adaptée à la situation des élèves à besoins éducatifs particuliers dans le cadre d'un ou plusieurs des dispositifs de l'école inclusive, dont le plan d'accompagnement personnalisé (PAP). Le déploiement complet du LPI à l'échelle nationale permettra d'obtenir des données plus précises sur le nombre d'élèves concernés par la mise en œuvre d'un PAP sur l'ensemble des académies. Ces données nécessitent d'être stabilisées dans le cadre de l'utilisation généralisée du LPI. Tableau - Evolution du nombre d'élèves bénéficiant d'un PPS depuis 2018 Source : DGESCO/DEPP, enquêtes n° 3 et n° 12

	Rentrée 2018	Rentrée 2019	Rentrée 2020	Rentrée 2021	Evolution annuelle moyenne depuis 2018 (%)
école	185 574	194 494	200 421	212 441	5 %
collège	118 191	129 671	142 049	151 081	9 %
lycée G&T	11 807	12 657	13 672	14 658	7 %

lycée Pro	22 234	24 352	27 899	31 229	12 %
Total	337 806	361 174	384 041	409 409	7 %

Champ : France métropolitaine + DROM, enseignement public et privé